



## Charte de fonctionnement

Dans un désir de renouvellement démocratique, le collectif reconnaît la capacité de chaque habitant-e du département à tenir une place active dans la vie et la dynamique de son territoire et à œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

Le collectif a pour objectif de rassembler largement des personnes engagées ou non dans un parti, autour de valeurs communes : l'écologie, la solidarité et la démocratie. Le collectif est constitué de citoyens et d'organisations qui se rassemblent pour porter un projet politique commun et présenter des candidats aux élections départementales dans tout le département de la Vienne.

La charte de fonctionnement qui suit définit les principes qui prévaudront dans toutes les relations au sein du collectif. **Elle peut-être amenée à évoluer en fonction de la vie du collectif et des besoins, sur propositions des membres et sur validation du comité de coordination.**

### Adhésion au collectif La Vienne en transition

Le collectif est ouvert à toute personne ayant signé la charte des valeurs et s'engageant à porter ces valeurs durant la vie du mouvement. L'entrée dans le collectif implique l'acceptation de la présente charte de fonctionnement.

### L'organisation du collectif

#### Les groupes locaux

Les membres du collectif se regroupent localement sur chaque canton pour organiser la campagne en soutien aux candidat-e-s. Les modalités d'organisation sont libres en veillant au respect des principes de la présente charte et de la charte des valeurs. Les instances à l'échelle départementale décrites ci-dessous (groupes de travail départementaux et comité de coordination) sont en appui à ce travail local pour mutualiser certaines ressources, faciliter les échanges et la cohésion sur l'ensemble du territoire.

## Les groupes de travail départementaux

---

Le collectif est organisé en différents groupes mis en place en fonction des besoins. Au 03/12/2020, les groupes existants sont les suivants :

- Communication
- Financements
- Mobilisation
- Programme

Chaque groupe est autonome et s'organise en respectant les principes de la présente charte ainsi que de la charte des valeurs.

Les groupes sont tous à égalités : il n'existe pas de hiérarchie entre les groupes transversaux. Ils sont ouverts à de nouveaux et nouvelles participant-e-s volontaires à tout moment de la démarche, ces participant-e-s devant être membres du collectif.

**Fonctionnement :** chaque groupe définit son propre fonctionnement, dans le respect de la présente charte et de la charte des valeurs.

A l'image de la composition du comité de coordination décrit ci-dessous, les groupes de travail ont pour ambition d'atteindre un équilibre en terme de parité et de représentativité.

## Le comité de coordination

---

Il assure le lien entre les différents groupes, la répartition des tâches en fonction des besoins identifiés et en fonction des propositions des groupes et des membres du collectif. C'est également l'instance qui valide les projets, les orientations stratégiques et les partenariats.

### Composition

Le collectif a pour ambition d'atteindre l'équilibre suivant :

- Parité Femmes / Hommes
- 50% de représentant-e-s des partis ou mouvements politiques - 50% de citoyen-ne-s non-encarté-e-s
- Un-e représentant-e de chaque groupe de travail
- Équilibre territorial

**Validation de nouveaux membres :** Sur demande au comité de coordination, en fonction des critères de composition ci-dessus et sur validation de ce dernier.

### Fonctionnement

- Il se réunit au minimum 2 fois par mois, en présentiel et/ou en visioconférence.
- Ordre du jour participatif
- Décision par consentement. Si nécessaire, un jugement majoritaire peut être utilisé pour donner une indication.
- Pour faciliter la participation de toutes et tous aux réunions, un accès en visioconférence est toujours proposé.

## Processus collectifs

---

Pour les moments importants du collectif (programme, candidatures...), des événements publics sont organisés pour permettre aux membres et au grand public de prendre part aux décisions en contribuant aux travaux en cours.

## Principes et fonctionnement interne

Si une personne parle au nom d'une organisation (association, parti, syndicat...), elle s'engage à le préciser avant son propos. En l'absence de précision, le collectif considère que cette personne s'exprime en son nom propre.

### Les principes guidant les échanges au sein du collectif :

---

- **Démocratie** : Les intentions, projets d'actions et les décisions sont expliquées au sein des groupes et/ou du comité de coordination puis validées collectivement.
- **Bienveillance** : Accueillir, de manière inconditionnelle, l'autre et sa parole, quelles que soient les différences. Prendre soin de chacun des individus qui composent le collectif, tout comme du collectif dans son ensemble.
- **Transparence** : Toutes les informations circulent librement entre les membres du collectif.
- **Équilibre des échanges** : Posture d'écoute - Expression concise - Demander la parole - Volonté d'équilibrer les temps de paroles entre les membres. Utiliser des gestes pour faciliter le processus.
- **Respect des horaires, des temps de réunions et de l'ordre du jour**
- **Loyauté** = appliquer les décisions prises en groupe
- **Gestion des décisions** le plus possible par consentement

## Relations extérieures

### Rencontres avec d'autres organisations politiques

---

Lors des rencontres politiques, qu'elles soient à l'initiative du collectif ou d'une autre organisation, le collectif est toujours représenté par deux personnes au moins, à parité dans la mesure du possible et veillant à assurer une bonne représentation de la composition du collectif.

Les rencontres font toujours l'objet d'un historique et d'un compte-rendu écrits. Les personnes représentant le collectif doivent respecter le mandat donné par le comité de coordination.

## Les médias

---

En réponse à une sollicitation à l'échelle départementale, le comité de coordination désigne le ou les porte-parole-s ainsi que la ligne à suivre pour porter cette réponse collective.

En réponse à une sollicitation locale, les candidat-e-s répondent directement, dans le respect de la charte des valeurs et du programme. Ils et elles sont invité-e-s à informer le groupe communication afin de valoriser cette intervention avec les outils du collectif (réseaux sociaux, site, etc...).

## Réseaux sociaux

---

Un mandat est donné au groupe communication pour gérer les différents réseaux sociaux d'après le travail des autres groupes du collectif. Il doit suivre un principe de prudence vis-à-vis de la réception politique qui pourrait être faite des publications.

## Programme

Mandat est donné à un groupe de travail dédié pour bâtir le programme du collectif. Sur la base :

- Des propositions des citoyen-ne-s lors des ateliers thématiques organisés et sur les interfaces en ligne (réseaux sociaux et plateforme de participation).
- Des idées des partis soutenant la démarche.

Ce programme général peut ensuite être enrichi et adapté aux spécificités de chaque canton sur propositions des équipes de campagne locales (en lien avec le groupe programme et communication), dans le respect de la charte des valeurs.

Le comité de coordination et les organisations politiques valident le programme après une consultation dans le cadre du processus collectif (voir ci-dessus) si les conditions matérielles et sanitaires le permettent, avec une vigilance particulière sur la représentativité des différents cantons.

## Financement de la campagne

Le collectif a pour ambition l'équité des candidat-e-s. En effet, personne ne doit renoncer à être candidat-e en raison de contraintes financières, cet engagement citoyen ne devant pas représenter un risque financier à l'échelle personnelle. Ainsi le collectif devra se porter garant pour chacun-e des candidat-e-s investi-e-s sur tous les cantons.

Un système de solidarité devra être mis en place en cas de score inférieur à 5% ne permettant pas le remboursement par l'État des comptes de campagne.

Au niveau local, le mandataire financier de chaque canton est en lien avec le groupe Finances afin de permettre de mutualiser des outils et des ressources pour faciliter la gestion financière des campagnes.

Les candidat-e-s sont libres des dépenses lors de la campagne, dans la limite du plafond remboursable ainsi que du budget défini en amont. Certaines dépenses mutualisées à l'échelle du département (salariés, communication, événements communs, etc.) doivent être partagées à égalité entre tous les candidat-e-s du collectif.

## **Éthique liée aux finances**

---

Le collectif a pour ambition de mettre en adéquation les frais de campagne avec la charte des valeurs, notamment dans un souci de respect de l'environnement, de soutien à l'emploi local et durable mais aussi de sobriété des dépenses.

## **Désignation des candidat-e-s**

Le collectif s'engage contre le cumul des mandats et pour un ancrage fort des candidat-e-s dans la vie active. La politique est avant tout un engagement citoyen. Les paramètres de ces non-cumuls restent à définir.

Pour refléter la diversité du collectif, l'ambition est d'atteindre l'équilibre suivant : 50% de représentant-e-s des organisations politiques et 50% de citoyen-ne-s non-encarté-e-s.

## **Désignation des candidat-e-s**

---

Le collectif souhaite inciter le maximum de personnes à prendre part à la démarche de désignation des candidat-e-s.

- En cas de candidature unique sur un canton, cette dernière est soumise directement au comité de coordination.
- En cas de multiples candidatures, le groupe local du collectif à l'échelle du canton procède au choix de la candidature. Cette dernière est ensuite soumise au comité de coordination.

## **Domiciliation des candidat-e-s**

---

La loi n'oblige pas à vivre sur un canton pour s'y porter candidat-e. Néanmoins, dans une idée d'ancrage entre les candidat-e-s et les territoires, le collectif souhaite porter des personnes investies localement dans la vie du canton, que ce soit de manière personnelle, professionnelle, militante, etc.

## **Profil des candidatures**

---

L'ambition du collectif est de porter des candidat-e-s représentant le territoire et ses habitant-e-s. Ainsi, une attention particulière sera apportée à la mixité des générations, des catégories socio-professionnelles, des formes d'engagements, des cultures, des genres... de tous les paramètres pouvant refléter la diversité de la Vienne.

**> Version n°1 de la charte, validée par le comité de coordination le 03/12/2020**